

## **Compte rendu de la séance du mercredi 08 décembre 2021**

Présents: CHARLES Christian, PELLISSIER Yves, BARET Bernard, BIOTEAU Marie-Christine, BUNINO Stéphanie, FELICI Bertrand  
Excusée: Corinne PELLISSIER  
Secrétaire de séance : Yves PELLISSIER

Approbation du Compte Rendu de la séance du 16 septembre 2021- *approuvé à l'unanimité*

### **Délibérations du conseil:**

#### **Modification statutaire du SIVOM du Pays de Corps - adopté à l'unanimité**

Suite au transfert de la compétence "petite enfance" à la Communauté de Communes de La Matheysine, le SIVOM du Pays de Corps n'exerce plus que la compétence "personnes âgées et/ou dépendantes" dont la mission est la gestion d'un service de portage de repas à domicile. Par conséquent, le statut juridique Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) est désormais Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU). Le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications statutaires proposées par le SIVOM du Pays de Corps

#### **Convention d'Assistance Technique AEP Département Commune- adopté à l'unanimité**

La Communauté de Communes de la Matheysine propose de signer une convention permettant à la Commune de Saint-Michel en Beaumont de bénéficier de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau. Compte tenu de la taille de la commune, il n'est pas prévu de facturer la commune pour bénéficier de cette assistance.

#### **Deneigement de la commune - adopté à l'unanimité**

L'entreprise Lionnet n'est plus en mesure d'assurer le déneigement de la commune, il convient donc de trouver une solution alternative. Il est proposé de signer une convention avec Loïc Arnéodo pour l'hiver 2021-2022 au tarif de 60€ / heure.

#### **DM n°2 - 2021- adopté à l'unanimité**

Afin de pouvoir rembourser le dépôt de garantie des locataires de l'appartement communal de la mairie, il convient d'adopter une décision modificative budgétaire.

#### **Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2022- adopté à l'unanimité**

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

#### **Avenir Régime Minier- adopté à l'unanimité**

Le Conseil Municipal demande solennellement que soient garantis le régime de sécurité sociale minière, son unicité, la consolidation de l'offre de santé FILIERIS sur notre territoire et de la CAN SSM avec ses emplois, ainsi que les financements solidaires indispensables pour assurer leur pérennité et leur développement.